

CSE SIEGE DU 9 SEPTEMBRE 2020

TELETRAVAIL : DEUX POIDS, DEUX MESURES ?

Alors que la Direction s'applique à communiquer sur la montée en puissance du télétravail dans notre entreprise, le dernier CSE a mis en lumière les différences de traitement pour les salariés du Siège selon les services auxquels ils sont attachés.

Nous évoluons dans un contexte épidémique. La règle est de limiter le travail sur site et de favoriser le télétravail.

Le télétravail est reconnu dans les services administratifs. Reste que certains points sont à discuter :

- Combien de jours par semaine ?
- L'ergonomie à domicile (bureau, fauteuil...)
- Les frais engagés pour exercer son travail chez soi (internet,...)
- Les téléphones portables professionnels pour tous les salariés

Il est en revanche peu appliqué dans les rédactions de l'information ainsi que dans certains services techniques.

Les salariés de ces secteurs observent de nombreux freins de la part de leur Direction respective.

Ainsi, il n'est pas normal de refuser à des journalistes la possibilité de «caler» ou de «dérushen» des sujets depuis leur domicile sous prétexte que l'on pourrait « éventuellement avoir besoin d'eux au cas où... » Le télétravail ne sera jamais privilégié si l'on se conforme à ce raisonnement.

De même, journalistes et monteurs ont démontré pendant le confinement qu'il était tout à fait possible de fabriquer des sujets en télémontage. Mettre en place un collectif de travail entre la Rédaction en Chef, les journalistes, le planning montage et les monteurs s'est avéré parfaitement réalisable.

La pandémie est en mesure de continuer et de s'amplifier. Il nous faut donc travailler à approfondir notre retour d'expérience, maintenir et améliorer les procédures afin de continuer à innover sur le travail à distance en ce qui concerne la fabrication des sujets.

Nous sommes choqués de constater que des espaces entiers sont confinés alors que l'on maintient les open-space dans d'autres. Pourquoi la Direction s'obstine-t-elle à maintenir ces espaces de travail propices à la diffusion de la Covid ?

Nous préférons :

- Réaménager les espaces de travail au Siège,
- Redéfinir le mode de fonctionnement et d'organisation du télétravail pour qu'employeur et salarié puissent ajuster, d'un commun accord, le choix et le nombre de jours envisageable en télétravail,
- Exiger une équité de traitement entre les salariés pour que chacun puisse avoir accès au télétravail **quel que soit son métier.**

Tels sont les défis qu'il nous faudra relever puisque notre objectif est de continuer de travailler en dépit du contexte épidémique auquel on doit faire face.

La CFDT sera toujours présente auprès des salariés pour repenser, négocier et fixer les règles du télétravail.

Paris, le 11 septembre 2020

[Nos Délégués Syndicaux Centraux](#)

Vous souhaitez nous poser des questions ? Contactez-nous au : 01 56 22 88 21

